

Pièces à joindre et à transmettre de préférence par courriel
à votre correspondante sociale régionale : manava.bertonnier@aviation-civile.gouv.fr

- ☞ 1 photocopie du livret de famille (*pour les 1ères demandes ou en cas de changement de situation familiale*) ou 1 photocopie de la carte d'identité pour l'agent qui vit seul ;
- ☞ 1 déclaration des ressources N-1, ci-après dûment complétée ;
- ☞ 1 photocopie du dernier bulletin de salaire de l'agent et de son conjoint ou partenaire pacsé ou concubin ;
- ☞ pour les agents de la DGAC et de Météo France, un relevé des revenus nets N-1, hors prestations familiales, délivré par votre service ;
- ☞ pour les pensionnés, un relevé des revenus nets N-1 délivré par la Trésorerie Générale ;
- ☞ pour les conjoints, concubins, partenaires, inscrits au régime de la CPS, un relevé d'information des revenus familiaux de l'année N-1, délivré par la CPS ;
- ☞ pour les conjoints, concubins, partenaires, agents de l'Etat, une attestation de la non perception de la même subvention, et un relevé des revenus nets N-1 et hors prestations familiales, délivrés par son service ;
- ☞ 1 relevé d'identité bancaire. **En cas de mention d'une adresse postale sur le RIB, celle-ci doit être identique à l'adresse personnelle. À ce sujet, pour les agents de la DGAC, tout changement d'adresse doit être notifié au préalable au bureau de la Gestion Intégrée (GIRH).**
- ☞ en cas de **divorce**, joindre une copie **de la page du jugement** attestant que l'agent a la garde des enfants concernés par la prestation ;
- ☞ en cas de **changement de situation familiale et/ou de ressources depuis l'année N- 1, joindre impérativement les justificatifs de ce changement** (par exemple : l'avis intégral d'imposition des revenus pour les agents récemment affectés au SEAPC ou à Météo France).
- ☞ un certificat de vie collective et à charge, notamment concernant les personnes ou/et enfants n'étant plus scolarisés mais vivant toujours au domicile du demandeur ;

Pour une demande d'aide aux loisirs des enfants ou BAFA : joindre également :

- ☞ 1 justificatif de la cotisation annuelle ou des frais d'inscription dans un centre autre que Aramis.

Pour une demande d'aide aux frais scolaires et universitaires, joindre également :

- ☞ 1 certificat de scolarité de l'année concernée, pour chaque enfant scolarisé **à partir du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (à partir de la seconde ou classe en filière professionnelle)**, ou âgé de plus de 15 ans. **En l'absence de certificat de scolarité la prestation ne sera pas versée.**

**Dans la mesure du possible, merci d'effectuer votre demande de prestation au plus tôt.
N'attendez pas la fin de l'année.**

Tout dossier incomplet ou effectué hors délai sera rejeté.

Dans le cadre de la nouvelle procédure d'instruction **du dossier unique**, si vous avez déjà fourni pour cette année, les justificatifs concernant votre situation familiale et vos revenus, transmettez uniquement s'il y a lieu, les documents relatifs à la scolarité de votre enfant.

« Conformément au règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 "RGPD" et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 "Informatique et Libertés", vous êtes informé que les données recueillies dans ce formulaire font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel qui est nécessaire à l'exécution de la mission d'intérêt public consistant à fournir aux agents de la DGAC des prestations sociales adaptées (article 6.1.e du RGPD) et qui est mis en œuvre par la DGAC. Ce traitement permet au bureau de l'action sociale et collective de traiter votre demande. Les données recueillies sont strictement celles nécessaires à l'instruction de votre demande et elles sont détruites au bout de trois ans suivant le dépôt de votre dossier. Elles peuvent faire l'objet d'anonymisation pour un suivi statistique. Pour toute information relative à ce traitement ou pour exercer vos droits, vous pouvez vous adresser à Mme la Conseillère technique de service social à SDCRH/ASIC, au correspondant du délégué à la protection des données de la DGAC (sq-dpd-dqac-bf@aviation-civile.gouv.fr) ou consulter les informations disponibles sur <https://www.cnil.fr/fr/les-droits-pour-maitriser-vos-donnees-personnelles>. Vous pouvez également déposer une plainte auprès de la CNIL si vous estimez que vos droits ont été violés. »

DECLARATION DE RESSOURCES :

Je soussigné(e),
déclare sur l'honneur avoir perçu les ressources suivantes au titre de l'année N-1 :

Salaires nets N-1 *

Autres revenus N-1 **

Agent :
Conjoint(e)/ Concubin(e) :

* Total des salaires nets mensuels N-1

** Précisez la nature des revenus et leurs montants

Je déclare en outre que les enfants suivants sont à ma charge :

Nom	Prénom	Date de naissance
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

A le Signature :